

Louis XIV : monarque absolu

Louis XIV devient roi à la mort de son père Louis XIII en 1643. Il n'a que 5 ans. Louis XIV étant trop jeune pour gouverner, c'est sa mère Anne d'Autriche et le cardinal Mazarin qui dirigent la France : c'est la Régence.

En 1661, à la mort de Mazarin, Louis XIV décide de gouverner seul en maître absolu. Il considère qu'il a été élu par Dieu. On parle de *monarchie absolue de droit divin*.

Lexique :

Monarchie absolue de droit divin : pouvoir royal presque sans limite par la volonté de Dieu.

Régence : Période pendant laquelle le pouvoir est exercé par une personne appelée « régent(e) » en attendant que le roi devienne adulte.